

1 Assurance santé (maladie - maternité - invalidité)

Moins de 100 salariés expatriés	RESSOURCES ANNUELLES		
	Égales ou supérieures à 48 060 €	Entre 48 059 € et 32 040 €	Inférieures à 32 039 €
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Moins de 30 ans	606 €	402 €	303 €
Entre 30 et 35 ans	681 €	450 €	339 €
Plus de 35 ans	756 €	501 €	378 €

Entre 100 et 399 salariés expatriés	RESSOURCES ANNUELLES		
	Égales ou supérieures à 48 060 €	Entre 48 059 € et 32 040 €	Inférieures à 32 039 €
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Moins de 30 ans	522 €	345 €	261 €
Entre 30 et 35 ans	585 €	390 €	294 €
Plus de 35 ans	651 €	432 €	327 €

Plus de 400 salariés expatriés	RESSOURCES ANNUELLES		
	Égales ou supérieures à 48 060 €	Entre 48 059 € et 32 040 €	Inférieures à 32 039 €
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
Moins de 30 ans	495 €	330 €	246 €
Entre 30 et 35 ans	555 €	369 €	279 €
Plus de 35 ans	618 €	411 €	309 €

2 Option indemnités journalières - capital décès

RESSOURCES ANNUELLES		
Égales ou supérieures à 48 060 €	Entre 48 059 € et 32 040 €	Inférieures à 32 039 €
Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3
78 €	51 €	39 €

3 Accidents du travail - maladies professionnelles

	Nombre de salariés expatriés	TAUX	Base annuelle minimale de cotisations : 21 328 €	Base annuelle maximale de cotisations : 170 624 €
Adhérent seulement à l'assurance accidents du travail	Inférieur à 100	1,15%*	60 €	492 €
	Entre 100 et 399			
	Supérieur à 400			
Adhérent à l'assurance accident du travail et à l'assurance maladie	Inférieur à 100	1%	51 €	429 €
	Entre 100 et 399	0,90%	48 €	384 €
	Supérieur à 400	0,80%	42 €	342 €

La cotisation trimestrielle est calculée sur une base choisie entre le minimum et le maximum indiqués ci-dessus.

*Taux commun avant déduction de la ristourne éventuelle

4 Vieillesse (retraite) - Veuvage

	RESSOURCES ANNUELLES			
	Égales ou supérieures à 48 060 €	Entre 48 059 € et 24 030 €	Inférieures à 24 029 €	Assurés de moins de 22 ans
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 3	Catégorie 4
Base de calcul de la cotisation	48 060 €	36 045 €	24 030 €	12 015 €
Montant trimestriel	2 148 €	1 611 €	1 074 €	537 €

Pour les membres de la famille du salarié expatriés, la Caisse des Français de l'étranger propose :

JeunExpatSanté

« Maladie - maternité »: par trimestre

0 - 24 ans	162 €
25 -29 ans	171 €

Assurance vieillesse :

Par trimestre 1 089 €

Pour les personnes « chargée de famille », par trimestre 17,96 % sur 507 fois le SMIC en vigueur au 01/01/2026 (12,02 €).

Il peut aussi adhérer à l'assurance volontaire vieillesse en tant qu'ancien assuré obligatoire d'un régime français de sécurité sociale (montant de la cotisation identique à celui de la cotisation vieillesse du salarié).